



Questions et réponses

Le bilan de santé annuel de l'Agence



L'AGENCE
DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION

THE AGENCY
FOR CO-OPERATIVE
HOUSING

Qu'est-ce que le bilan de santé annuel?

Le bilan de santé annuel est un service offert par l'Agence aux coopératives d'habitation dont l'accord avec la SCHL est échu. Moyennant des frais, ce service fournit aux coopératives un aperçu annuel de leur stabilité financière et de leur rendement.

Si votre coopérative a adhéré au programme de soutien au loyer IFLC-2 ou au programme de supplément au loyer en Ontario, vous avez droit sans frais au forfait supérieur du bilan de santé annuel.

Comment pouvons-nous obtenir un bilan de santé annuel?

Le plus tôt possible après la fin de votre exercice financier, votre vérificateur remplit une Déclaration annuelle de renseignements (DAR) en ligne pour votre coopérative. L'Agence confirme que tous les renseignements nécessaires s'y trouvent et sont exacts en la comparant à vos états financiers vérifiés. Notre système d'information produit ensuite automatiquement vos rapports à partir des données recueillies au fil des ans à propos de votre coopérative et d'autres coopératives semblables.

Quels sont les avantages du bilan de santé annuel?

Le bilan de santé vous fournit

- une façon simple d'examiner vos résultats financiers passés et présents;
- des renseignements qui vous aideront dans votre planification;
- une façon de comparer votre coopérative avec des coopératives semblables;
- une source d'idées à essayer, puisque celles-ci ont fonctionné pour d'autres;
- un avis externe sur les problèmes auxquels vous êtes peut-être confrontés, ainsi que sur des solutions possibles.
- les coopératives en Alberta et en Colombie-Britannique avec des suppléments au loyer provinciaux peuvent se préparer à rejoindre le programme de soutien au loyer lorsque leur supplément au loyer prend fin et s'assurer qu'aucune lacune d'information apparaîtra après l'expiration de leur accord d'exploitation.

À quel moment recevons-nous les rapports?

Selon le forfait choisi, vous recevrez vos rapports quatre à six semaines après que nous aurons reçu votre DAR complète et vos états financiers vérifiés. Dès que vous vous inscrivez, votre coopérative obtient un accès à Coup de Circuit, le site Web d'étalonnage et de pratiques exemplaires de l'Agence.

Quelles options s'offrent à nous?

Votre coopérative a le choix entre deux forfaits. Notre **forfait de base** comprend

- des données financières en langage simple, qui présentent vos résultats financiers d'une manière facile à comprendre et facile à expliquer à vos membres;
- un rapport de rendement, qui compare votre situation actuelle avec les années passées et avec d'autres coopératives;
- un accès au site Web Coup de Circuit, sur lequel vous pourrez lire l'histoire de coopératives qui racontent comment elles ont surmonté des difficultés ou résolu des problèmes, et pourrez comparer vos résultats à ceux d'autres coopératives de votre choix;
- l'archivage électronique de vos renseignements financiers et de vos rapports annuels, protégés par un mot de passe.

Notre **forfait supérieur** comprend

- tous les services inclus dans le forfait de base, plus
- un rapport d'évaluation des risques présentant les facteurs ou les tendances qui posent un risque financier pour votre coopérative, ainsi que des recommandations pour réduire vos risques.

Combien coûtent ces forfaits?

Vous pouvez payer à l'avance afin de bénéficier d'un prix moins élevé pour l'un ou l'autre des forfaits, ou encore vous inscrire pour une seule année.

Un abonnement prépayé de trois ans au forfait de base coûte 450 \$ par année. Si vous vous inscrivez pour une seule année, le coût est de 550 \$.

Un abonnement prépayé de trois ans au forfait supérieur coûte 550 \$ par année. Si vous vous inscrivez pour une seule année, le coût est de 800 \$.

Nous voulons rendre ce programme abordable pour tous nos anciens clients; si votre coopérative compte moins de 30 logements, nous vous invitons à vous informer de nos rabais.

Est-ce qu'il y a d'autres frais à payer?

Nous utilisons des renseignements sur l'état physique de votre coopérative pour produire le rapport d'évaluation des risques. À moins que vous ayez récemment réalisé une évaluation de l'état du bâtiment, vous aurez besoin d'une inspection visuelle de la propriété, ce que l'Agence peut organiser pour vous, moyennant des frais. Moins exhaustive qu'une évaluation de l'état du bâtiment, une inspection visuelle coûte moins cher.

De plus, vous devrez payer votre vérificateur pour qu'il remplisse votre DAR, comme vous le faisiez auparavant.



DERNIÈRE MISE À JOUR JUILLET 2022

